

Consultations pré-budgétaires 2020
Mémoire de l'Association Canadienne du Ciment (ACC)
6 février 2020

Présenté à M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

L'Association Canadienne du Ciment (ACC) est le porte-parole de l'industrie du ciment au Canada. Elle regroupe cinq entreprises exploitant des cimenteries et des terminaux de ciment, y compris trois entreprises opérant des cimenteries au Québec : CRH Canada à Joliette; Lafarge Canada à St-Constant; et Lehigh Hanson à Grenville-sur-la-Rouge.

Notre industrie est un acteur économique important pour le Québec et supporte un grand nombre d'emplois à travers la province. L'industrie québécoise du ciment et du béton contribue plus de 13 milliards par année en termes d'impacts directs, indirects et induits et près de 27 000 emplois directs et indirects. Nos activités (ciment, béton et agrégats) contribuent à l'économie locale et régionale partout au Québec. Avec nos alliés du secteur du béton, nous produisons les matériaux requis pour les grands projets d'infrastructure, les bâtiments, les routes, les ponts, les barrages et ouvrages d'eau, et bien sûr, nos écoles et nos hôpitaux.

Nous apprécions l'opportunité de participer aux consultations pré-budgétaires et tenons à réitérer notre volonté de travailler avec le gouvernement du Québec vers la création et le maintien d'une économie forte, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES). Pour ce faire, nous sommes d'avis que le gouvernement peut agir dès maintenant sur plusieurs fronts.

Tout d'abord, **des investissements majeurs en infrastructure sont nécessaires**. Malgré les promesses répétées d'investissement de milliards de dollars en infrastructure par les différents paliers de gouvernement depuis plusieurs années, les projets concrets et la création d'emplois dans le secteur de la construction tardent à se concrétiser. Notre première recommandation est que le gouvernement du Québec collabore avec le gouvernement fédéral et utilise la part québécoise du programme fédéral d'infrastructure afin de vivifier l'économie de la province tout en construisant les infrastructures nécessaires à nos collectivités partout au Québec.

Deuxièmement, nous recommandons **une modernisation des processus gouvernementaux d'approvisionnement et d'acquisition** afin d'augmenter la valeur des investissements publics. Certains analystes établissent à \$800 milliards le montant qui sera dépensé par les trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) en infrastructure au cours de la prochaine décennie. La pratique courante est de baser les décisions d'attribution de contrat sur le coût initial

d'un projet, ignorant le fait que dans plusieurs cas, la solution présentant le coût initial le plus bas est aussi celle qui occasionnera les plus grands coûts à long terme. Nous recommandons que les décisions liées aux infrastructures (environnement bâti et réseau routier) soient supportées par une analyse des coûts sur l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure. En rendant obligatoire une prise de décision qui inclut l'analyse des coûts et des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures pour tous les projets financés en tout ou en partie par la province, le gouvernement du Québec obtiendrait des infrastructures de plus grande valeur et à moindre coût, tout en contribuant aux objectifs de réduction des GES. Par exemple, une analyse réalisée en 2017 par un économiste indépendant pour le compte de l'ACC a conclu que l'implantation d'un processus systématique de sélection des revêtements routiers basée sur l'analyse du coût sur toute la durée de vie de la chaussée produirait des économies récurrentes de l'ordre de 36 à 56 millions par année pour les contribuables québécois par rapport à l'attribution des contrats sur la base du coût initial.

Une modernisation des processus d'approvisionnement et d'acquisition de biens pourrait aussi contribuer aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) par l'établissement d'un système qui favorise l'adoption de solutions et de produits faibles en carbone. Notre industrie fait preuve d'innovation en ce domaine et nous recommandons que le gouvernement favorise, par ses politiques d'approvisionnement, une utilisation accrue du *ciment Portland au calcaire*. Ce type de ciment a une plus faible teneur en carbone et réduit les émissions de CO₂ de 10% par rapport au ciment ordinaire, sans aucun coût additionnel. Si le ciment Portland au calcaire remplaçait tout le ciment consommé au Canada, il permettrait de réduire annuellement de près de 1 million de tonnes les émissions de GES au pays. L'utilisation « par défaut » de ce type de ciment est possible si les gouvernements mettent en place des incitatifs pour son utilisation. Le Gouvernement du Québec, en tant que donneur d'ouvrage important, pourrait exiger que tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement soient réalisés avec ce type de ciment, qui est utilisé en Europe depuis plus de 30 ans. Il convient ici de noter que ce ciment rencontre toutes les normes de construction en vigueur au Québec.

Enfin, nous recommandons **la mise en place de processus d'autorisation plus rapides afin de supporter la mise en œuvre de pratiques innovatrices** par notre industrie. Les cimenteries sont des installations industrielles intensives en énergie et par conséquent de grands émetteurs de GES. L'une des solutions mises de l'avant par notre industrie pour réduire ses émissions est l'augmentation de l'utilisation de combustibles alternatifs dans nos usines afin de remplacer graduellement les combustibles fossiles. L'utilisation dans les fours à ciment de matières résiduelles non-dangereuses pour lesquelles il n'y a pas ou peu de possibilités de recyclage ou de réutilisation est une pratique courante dans certains pays. En Europe, certaines usines ont réduit leur intensité carbone de plus de 50% par l'utilisation de tels combustibles. Malheureusement, les politiques québécoises sur les matières résiduelles mènent plutôt de telles matières à être disposées dans des sites d'enfouissement alors qu'elles pourraient contribuer à une réduction importante des GES du secteur industriel. Bien que le gouvernement accepte parfois que certains

types de matières résiduelles non-recyclables soient utilisées comme combustibles, les processus administratifs pour l'obtention des autorisations nécessaires sont longs, complexes et coûteux. Les dirigeants des cimenteries demeurent donc hésitants à faire les investissements en infrastructures nécessaires pour recevoir et utiliser de telles matières dans les usines. À titre comparatif, les usines peuvent obtenir l'autorisation d'utiliser des combustibles alternatifs en quelques semaines seulement en Colombie-Britannique (souvent moins d'un mois) alors que l'obtention des autorisations peut prendre plus d'un an au Québec. De tels obstacles à l'utilisation de combustibles alternatifs pourraient freiner considérablement les efforts d'élimination du charbon thermique dans les cimenteries, qui est l'un des objectifs de la Politique Énergétique du Québec.

Nous réitérons la volonté de notre secteur à travailler de concert avec le gouvernement afin de bâtir un Québec économiquement fort et qui pourra s'affirmer comme un leader dans la lutte aux changements climatiques. Mais la contribution de notre industrie repose sur l'engagement du gouvernement à donner suite aux trois principales recommandations de ce mémoire.

Nous vous invitons à contacter monsieur René Drolet, de l'ACC, pour toute question ou commentaire sur ce mémoire, et pour initier une discussion sur la mise en place de mécanismes et programmes qui permettront à notre industrie de demeurer un acteur économique important pour le Québec. Il peut être rejoint par téléphone au 613.266.8074 ou encore par courriel à l'adresse suivante : rdrolet@ciment.ca.